AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LP12-6-62404717

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, route de Seurre - 21 206 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin 141 - Supplément n° 1 de Juin 1972 — 9 Juin 1972

VIGNE

MILDIOU : (toutes régions) - Comme prévu, les premières taches ont été peu nombreuses et sont apparues dès le 2 Juin. Les pluies importantes survenues le 6 Juin ont "lessivé" le fongicide appliqué lors du 2ème traitement.

Dans tous les cas, en vue d'assurer la protection des jeunes grappes, renouveler le traitement avant le 16 Juin.

COCHYLIS-EUDEMIS : Le vol faible, est perturbé par les conditions climatiques. Il convient cependant d'ajouter un insecticide ayant une action en profondeur (curatif - notamment esters - phosphoriques) à la bouillie anti-mildiou, uniquement dans les vignes où habituellement sont constatés des dégâts.

OIDIUM : Ajouter également un anti-oïdium.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : Les projections d'ascospores sont très faibles (nulles au cours des dernières pluies) mais les contaminations secondaires possibles dans certains vergers à partir des nombreuses taches exigent une protection soutenue.

Un nouveau traitement mixte contre la tavelure, l'oïdium du pommier, les pucerons et les chenilles si nécessaire, est conseillé dès réception du bulletin.

CARPOCAPSE DES POMMES ET POIRES : Les premières éclosions se sont produites à partir des pontes déposées fin mai. Leur faible importance limite l'application aux vergers habituellement très contaminés. L'arséniate de plomb est conseillé pour cette intervention ; il est en effet sans action néfaste contre les auxiliaires et il fait preuve d'une action secondaire intéressante à l'égard des tavelures.

MOUCHE DE LA CERISE : Effectuer une pulvérisation insecticide au début de la coloration des cerises pour protéger les variétés susceptibles d'être atteintes (notamment Marmotte), avec l'un des insecticides suivants en respectant strictement les délais avant récolte :
- diméthoate : 30 g m.a./hl - formothion : 50 g m.a./hl - délai : 7 jours -
- diazinon : 30 g - fenthion : 50 g - oléoparathion : 20 g - : délai : 15 jours -
endothion : 50 g - délai : 21 jours.

PETITS FRUITS

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER : Renouveler l'application.

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté", Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

F380

H O U B L O N S

MILDIOU : Jusqu'aux pluies des 5, 6 et 7 juin, les conditions étaient peu favorables au développement du mildiou ; à la suite de ces pluies il est urgent d'assurer à nouveau la protection du feuillage d'une façon très soignée.

PUCERONS : Comme nous le signalions dans la note du 25 mai leur apparition a été importante. Si aucun traitement n'a encore été effectué, entreprendre d'urgence la lutte contre ces insectes.

B E T T E R A V E S

PUCERONS : Ils sont présents entre les feuilles du coeur de la quasi totalité des betteraves. Un traitement paraît donc encore justifié.

CULTURES MARAICHERES

MILDIOU DE L'OIGNON : Nous vous rappelons notre dernier bulletin.

SEPTORIOSE DU CELERI : Un premier traitement est conseillé sur les cultures qui viennent d'être "dépanneautées" à l'aide d'un fongicide de synthèse :

- Captafol, mancozèbe, manèbe : 160 g. de matière active/hectolitre de bouillie ;
- doguadine : 100 g. ; propinèbe : 210 g. ou le mélange carbatène : 40 g. + manèbe : 120 g.

En ce qui concerne les autres plantations, attendre la fin des repiquages pour assurer la protection. Dans les deux cas ajouter un aphicide pour réduire les pucerons très nombreux sur les plants.

Dernière note : Bulletin n° 141

Les Ingénieurs chargés
des Avertissements Agricoles :

J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté" :

G. VARLET.